Nations Unies S/2020/305



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 avril 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 16 avril, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une copie des exposés présentés par M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et par M. David Santiago Cano Salazar, Consultant auprès du Fonds mondial pour la nature et Ambassadeur One Young World de la Colombie, ainsi que des déclarations faites par les représentants de la Belgique, de la République dominicaine, de l'Estonie, de la France, de l'Allemagne, de l'Indonésie, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines (au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Niger, l'Afrique du Sud et la Tunisie, et de Saint-Vincent-et-les Grenadines), du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, dans le cadre de la visioconférence organisée le mardi 14 avril 2020. Une déclaration a été également prononcée par la Ministre des relations extérieures de la République de Colombie.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre datée du 2 avril, adressée aux Représentantes permanentes et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/273), qui a été approuvée compte tenu des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ces exposés et déclarations seront publiés en tant que document officiel du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) José **Singer Weisinger**

20-05754 (F) 220420 230420









Annexe I

Déclaration du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Carlos Ruiz Massieu

Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter le dernier rapport du Secrétaire général sur la Colombie (S/2020/239). Je salue la participation de la Ministre des relations extérieures de la République de Colombie, S. E. Mme Claudia Blum de Barberi, et du Conseiller du Président, M. Emilio Archila, dont nous saluons l'appui constant aux travaux de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Je salue également la participation de M. Santiago Cano à cette séance, qui témoigne de l'intérêt et de l'appui du Conseil pour le rôle que joue la jeunesse colombienne dans l'application de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable.

Comme dans tous les autres pays, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a eu des effets graves en Colombie, et il ne fait aucun doute qu'ils se feront sentir sur le processus de paix. Toutefois, nous constatons avec satisfaction que les Colombiens ont trouvé des moyens innovants de faire face à cette crise et ont répondu positivement aux appels à l'unité lancés par les autorités à tous les niveaux alors qu'elles prennent des mesures pour enrayer la propagation de la pandémie.

L'application de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable dépend d'un dialogue constant entre les parties, ainsi que les principales institutions de l'État, les organisations de la société civile, les partenaires au sein de la communauté internationale et d'autres acteurs. Ce dialogue est manifestement plus difficile compte tenu de la quarantaine en place sur l'ensemble du territoire national depuis le 24 mars et des mesures ciblées telles que les restrictions d'accès aux anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration. Néanmoins, les parties et les autres acteurs s'adaptent à cette nouvelle situation en vue de poursuivre l'application de l'accord de paix et d'assurer le suivi des questions liées à la paix.

Par exemple, le 8 avril, la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'application de l'Accord de paix a tenu une visioconférence pour discuter de l'état de la mise en œuvre de la paix, notamment des résultats positifs des travaux du groupe de travail tripartite sur l'octroi des certificats, un mécanisme constitué par le Bureau du Haut-Commissaire pour la paix, la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC) et la Mission. Il importe de noter que la Commission a accepté d'institutionnaliser des réunions périodiques avec l'Instance spéciale sur les questions de genre et le Forum de haut niveau sur les populations autochtones.

En outre, les groupes de travail du Conseil national de réintégration ont poursuivi leurs travaux en organisant des sessions virtuelles, et un groupe de travail chargé des questions relatives à la COVID-19 a été créé récemment. Le Groupe de travail technique sur la santé – qui est composé de la FARC, de l'Agence pour la réintégration et la normalisation, du Ministère de la santé et de la Mission – a pris des mesures au niveau national pour prévenir la propagation du virus aux ex-combattants et a élaboré un protocole pour faire face aux cas éventuels.

Hier, le 13 avril, le Sénat a repris virtuellement ses sessions officielles, et la Chambre des représentants devrait faire de même dans la journée. Le 2 avril, j'ai participé à la première session du mécanisme de haut niveau crée par la Commission de la paix du Sénat, chargé de vérifier que le nécessaire est fait concernant les attaques contre les anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire et les acteurs sociaux et de contrôler les mesures de prévention. Cette session virtuelle a rassemblé des sénateurs de tous les partis politiques, y compris

la FARC, ainsi que des Ministres, le Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation et d'autres hauts fonctionnaires et représentants des institutions de l'État, et s'est penchée sur les cas de violence contre les acteurs sociaux et les ex-combattants et sur les mesures visant à y mettre fin.

À la même date, au cours d'une session virtuelle, le Conseil national de réintégration a approuvé trois nouveaux projets productifs collectifs, portant leur nombre à 52. L'un des projets qui ont été approuvés est une coopérative textile dirigée par 11 ex-combattants et 11 ex-combattantes, qui a commencé à fabriquer des masques dans le cadre de la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Huit autres coopératives d'ex-combattants dans d'autres départements ont également commencé à fabriquer des masques.

En ce qui concerne la Mission, nous avons également pris des mesures dans le cadre de la continuité des opérations et la planification des interventions d'urgence et nous continuons de mener nos activités de vérification sur le terrain, conformément aux décisions des autorités nationales. L'équipe de pays est également en train d'élaborer des mesures d'appui aux programmes dans le cadre des efforts déployés par le Gouvernement pour faire face à la pandémie.

Sur ce point, nous devons être clairs : la COVID-19 a des incidences sur l'application de l'accord de paix et les activités de vérification de la Mission et continuera d'en avoir. Toutefois, nous avons l'obligation collective de continuer à faire avancer le processus d'application de l'accord de paix. La paix en Colombie ne peut pas et ne doit pas être victime de cette pandémie. Par conséquent, il importe de continuer à faire des progrès en vue de la pleine application de l'accord de paix, notamment en ce qui concerne les trois priorités mises en exergue par le Secrétaire général dans son rapport.

La première priorité est de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour protéger les acteurs sociaux, les défenseurs et défenseuses des droits de l'homme et les ex-combattants, qui continuent d'être victimes d'actes de violence en dépit de la quarantaine en place sur le territoire national. Depuis la publication du rapport, trois autres acteurs sociaux et trois autres ex-combattants ont été tués, ce qui a porté à 195 le nombre d'ex-combattants tués depuis la signature de l'accord de paix final.

Je suis particulièrement préoccupé par la situation qui règne dans le département de Putumayo, notamment celle des dirigeantes de la société civile, des responsables de programmes de substitution de cultures et des ex-combattants. Le 19 mars, Marco Rivadeneira, une figure éminente de la société civile, a été tué après avoir été enlevé d'une réunion qu'il dirigeait dans la municipalité de Puerto Asís, qui portait sur les programmes de substitution de cultures. Deux semaines plus tard, le 8 avril, Yuri Quintero, un autre acteur social, a été menacé, vraisemblablement par le même groupe armé illégal qui a tué Rivadeneira, et Jani Silva, une dirigeante de la société civile, que j'ai rencontrée en octobre dernier, continue de faire l'objet de menaces. Le 27 mars, l'ex-combattant Juan Carlos Castillo, qui vivait dans l'ancien secteur territorial de formation et de réintégration de cette même municipalité, a été retrouvé mort. Le 9 avril, la police a arrêté Abel Antonio Loaiza Quiñonez, alias « Azul », que le Bureau du Procureur général considère comme étant responsable de l'assassinat et du déplacement forcé de 11 acteurs sociaux et ex-combattants dans ce secteur. C'est un fait dont on ne peut que se féliciter dans ce contexte alarmant.

Par ailleurs, je suis particulièrement préoccupé par le fait que depuis deux jours, des groupes armés illégaux dans la municipalité d'Argelia, dans le département de Cauca, menacent les membres de la population, notamment des ex-combattants.

De la même manière que les acteurs colombiens s'unissent pour lutter contre la pandémie, il est impératif que tous les acteurs s'unissent pour mettre fin à l'épidémie de violence contre les acteurs sociaux, les défenseurs des droits de l'homme et les ex-combattants. En particulier, il est fondamental d'améliorer l'efficacité des mécanismes créés par l'accord de paix, notamment la Commission nationale des garanties de sécurité, qui doit accomplir des progrès substantiels dans la conception et la mise en œuvre d'une politique publique visant à démanteler les groupes armés illégaux, l'Unité nationale de protection, qui doit poursuivre l'examen de plus de 400 demandes en attente concernant les programmes de protection rapprochée, et la Cellule spéciale d'enquête, qui nécessite un appui renforcé de la part de toutes les entités afin de s'acquitter de son mandat en traduisant les auteurs de ces attaques en justice, y compris les auteurs intellectuels. Il est également essentiel de renforcer la sécurité de près de 9 500 ex-combattants qui résident à l'extérieur d'anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, notamment ceux qui vivent dans des secteurs de réintégration collective. La prompte mise en œuvre du plan d'action du Programme complet de garanties pour les femmes leaders et les défenseuses des droits humains est essentielle pour garantir la protection des femmes leaders.

La deuxième priorité consiste à renforcer les fondements du processus de réintégration à long terme et à veiller à ce que tous les ex-combattants bénéficient de la réintégration, indépendamment de leur lieu de résidence. Les conséquences de la pandémie font qu'il est encore plus important d'accorder une attention particulière aux ex-combattants qui résident en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, car leur accès aux services de base tels que l'eau potable et l'assainissement est plus précaire. J'encourage également les parties à déployer des efforts au sein du Conseil national de réintégration afin d'appuyer spécifiquement les projets productifs collectifs les plus exposés aux conséquences économiques de la pandémie. Ces projets peuvent contribuer à relancer les économies locales, en particulier dans les zones rurales reculées qui pourraient être particulièrement touchées.

Il est également important de veiller à ce que le « plan de route pour la réintégration » soit mis en œuvre de façon collaborative par les deux parties, notamment en ce qui concerne l'élaboration de feuilles de route individuelles et collectives spécifiques.

Enfin, une troisième priorité doit être de veiller à ce que les communautés, en particulier les victimes, restent au centre des efforts de consolidation de la paix. Plus particulièrement, le contexte actuel offre la possibilité d'engager la planification et des consultations concernant l'opérationnalisation du Programme global pour la sécurité et la protection des populations et des organisations au niveau territorial, un élément important de la section 3.4 de l'accord de paix qui, s'il est mis en œuvre, pourrait considérablement influer sur le cours des choses sur le terrain. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport,

> « La présence soutenue et intégrée des institutions de l'État est indispensable et demeure le moyen le plus efficace d'assurer la paix et la stabilité au niveau territorial » (*S/2020/239, par. 92*).

À cet égard, il est encourageant que le Conseiller du Président, M. Archila, continue de coordonner les modalités afin que la mise en œuvre des programmes de développement territorial ne subisse pas les effets de la crise actuelle. J'espère que des mesures similaires sont prises en ce qui concerne d'autres aspects de la mise en œuvre de la réforme rurale générale, et plus généralement de l'accord de paix.

En me faisant l'écho de l'appel du Secrétaire général tendant à ce que soit déclaré un cessez-le-feu mondial dans le contexte de la pandémie de COVID-19, et

à l'instar de nombreux acteurs de la société civile colombienne qui se sont exprimés au cours des dernières semaines, j'ai appelé tous les acteurs armés dans le pays à faire passer la vie avant toute autre considération et à s'efforcer de prévenir la propagation du virus. L'Armée de libération nationale (ELN) a répondu en déclarant un cessez-le-feu unilatéral d'un mois pour le mois d'avril. Cependant, les affrontements armés se poursuivent entre groupes armés illégaux dans plusieurs départements, notamment Cauca, Chocó et Nord de Santander. À un moment où tous les efforts doivent être axés sur la lutte contre la pandémie, nous exhortons tous les acteurs armés illégaux en Colombie à cesser de commettre des actes de violence contre des communautés vulnérables, notamment les communautés autochtones et afro-colombiennes.

Pour terminer, je vais citer l'écrivain colombien Gabriel García Márquez qui, dans son discours d'acceptation du prix Nobel de littérature, a déclaré que

> « Ni les inondations, ni la peste, ni les famines, ni les cataclysmes, ni même les guerres éternelles à travers des siècles et des siècles, n'ont réussi à dompter l'avantage persistant de la vie sur la mort ».

La résilience qu'il a invoquée avec ces paroles se manifeste dans la manière dont les Colombiens continuent de construire la paix dans leur pays après des décennies de conflit, ainsi que dans la manière dont ils se sont rassemblés au cours des dernières semaines pour faire face à la pandémie.

Je suis certain que cet engagement persistera après la pandémie afin que les efforts visant à ramener la paix et le développement dans les communautés touchées par le conflit soient renforcés et revigorés en conséquence de cette crise. Je suis certain que, grâce à un dialogue constructif et aux efforts dévoués des parties, des institutions publiques, des dirigeants à tous les niveaux et de la société colombienne en général, nous parviendrons à célébrer le triomphe de l'espoir sur la peur, de l'unité sur la division, et, comme l'a dit García Márquez, de la vie sur la mort.

Annexe II

Déclaration de David Santiago Cano Salazar, Consultant du Fonds mondial pour la nature et Ambassadeur One Young World de la Colombie

C'est un immense honneur que de prendre la parole aujourd'hui pour partager humblement certaines pensées concernant le processus de paix dans mon pays. Je ne prétends pas parler au nom de la jeunesse colombienne très diverse, passionnée et active; je puis néanmoins faire part de mes vues personnelles en tant que témoin de la transformation positive de mon pays, grâce à l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, qui a décidé de s'engager pour contribuer à l'épanouissement de cette paix.

Je ne suis pas une victime directe du conflit, mais je pense que tous les Colombiens qui ont connu le conflit ont subi les conséquences de la violence. Je suis né à Medellín durant la violence alimentée par le problème de la drogue au début des années 90, et mes parents avaient du mal à subvenir aux besoins de leurs enfants, comme une famille colombienne moyenne. Je me rappelle de voisins tués, du son des balles, des cadavres à la télé et de la peur omniprésente durant ma jeunesse.

Du fait de cet héritage commun de souffrance, je pense également qu'il incombe à tous les Colombiens de contribuer à cette paix que nous attendons depuis si longtemps. Avec cette conviction à l'esprit, lorsque j'avais 21 ans, j'ai rejoint l'organisation à but non lucratif TECHO, qui mobilise des dizaines de milliers de jeunes volontaires pour venir en aide aux communautés vulnérables, notamment les victimes de déplacements forcés, en construisant des logements provisoires et par le biais d'autres programmes d'insertion sociale. J'ai voyagé dans tout le pays et j'ai entendu les jeunes colombiens et les communautés touchées par le conflit exprimer leurs espoirs et leurs attentes en faveur d'un règlement pacifique du conflit. L'accord de paix avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire (FARC-EP) a répondu à nombre de ces espoirs, mais il a également renforcé l'espoir que la violence finirait par cesser, et que la paix et le développement s'étendraient enfin aux zones rurales de la Colombie. Aujourd'hui, ces attentes persistent, et nous devons tous jouer notre rôle pour les satisfaire, notamment en appliquant pleinement l'accord de paix.

En juillet 2018, je me suis rendu avec la Mission de vérification des Nations Unies et un groupe de jeunes dirigeants et entrepreneurs dans l'ancien secteur territorial de formation et de réintégration de Miravalle, dans le département de Caquetá, et nous avons été les premiers visiteurs d'un projet touristique dirigé par des ex-combattants, dans une zone qui a été au cœur du conflit pendant des décennies. Ce que j'ai vu m'a profondément ému. Des soldats qui, quelques années auparavant avaient la responsabilité de combattre les FARC-EP, étaient à présent profondément attachés à leur nouvelle responsabilité, à savoir la protection de leurs anciens adversaires. Des membres de la communauté locale travaillaient aux côtés des ex-combattants pour recevoir une formation de guide touristique. J'ai également été très encouragé d'entendre de la bouche des ex-combattants qu'ils croyaient fermement au processus de paix et à la construction de vies nouvelles pour eux-mêmes et leurs familles.

À la suite de cette expérience, je me suis engagé à soutenir les projets productifs d'ex-combattants et de leurs communautés locales. En décembre dernier, j'ai mobilisé des jeunes volontaires pour organiser une foire à Bogotá afin de permettre aux ex-combattants de vendre leur production agricole et leurs articles d'artisanat, en collaboration avec l'ONU, l'Agence pour la réintégration et la normalisation et

plusieurs organisations non gouvernementales. Il était très enthousiasmant de voir les résidents d'un des quartiers les plus huppés de la capitale acheter des produits et interagir avec les ex-combattants, et toutes les initiatives ont dépassé leurs attentes en termes de ventes.

Une de ces initiatives était le café « Sabor La Esperanza », du département de Cauca. La marque de ce café signifie « Saveur de l'espoir », et je vais envoyer aux membres du Conseil à New York un peu de ce délicieux café afin qu'ils puissent goûter cette saveur d'espoir, de paix et de réconciliation.

Nous nous employons à recréer cette foire dans d'autres villes, et nous avons également créé un programme de mentorat dans le cadre duquel de jeunes entrepreneurs contribuent à ces projets en leur prodiguant des conseils techniques. Il s'agit là d'un de nombreux exemples de la manière dont les jeunes Colombiens contribuent à la paix et à la réconciliation.

Je voudrais à présent mettre en avant certains des grands défis auxquels, selon moi, le processus de paix est confronté, compte tenu de mes conversations avec des jeunes, des ex-combattants, des responsables communautaires et d'autres personnes, et sur la base de ce que j'ai pu observer.

Premièrement, ce sont les plus vulnérables qui subiront le plus l'impact économique de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Des mesures doivent être prises afin de les soutenir. La mise en œuvre des programmes de développement territorial doit se poursuivre, car les communautés attendent les fruits de ces investissements. Or, je suis préoccupé au sujet des projets productifs à l'intention des victimes et des ex-combattants. Les jeunes entrepreneurs qui encadrent les initiatives relatives aux projets productifs ont signalé que les ex-combattants rencontraient des difficultés en raison de la diminution des ventes. Il est extrêmement important de leur apporter un soutien robuste afin qu'ils puissent surmonter cette épreuve difficile. Les mentors les aident à réfléchir à des moyens d'adaptation novateurs, tels que la vente en ligne, les chèques-cadeaux et la vente de nouveaux produits. À titre d'exemple, nous sommes très fiers que les ex-combattants du projet textile Pazarela-TejPaz fabriquent des masques pour la lutte contre la COVID-19.

Deuxièmement, la poursuite de la violence à l'encontre des figures de la société civile reste une des blessures les plus profondes sur notre conscience nationale, et c'est une tragédie qui a poussé les jeunes de tout le pays à se mobiliser pour défendre ces figures. J'ai récemment participé à plusieurs sessions du débat national lancé par le Président Iván Duque Márquez sur la question de la jeunesse. Les jeunes dirigeants des zones rurales ont évoqué l'intimidation dont ils sont victimes, qui limite leur capacité d'être des agents de changement. J'ai été particulièrement choqué d'entendre une jeune Afro-Colombienne du département du Chocó décrire combien de ses amis ne participent pas aux forums des dirigeants ou aux espaces politiques de crainte d'être menacés par des groupes armés illégaux. Des mesures doivent être prises pour garantir la protection des jeunes dirigeants, femmes et hommes, afin que les personnes courageuses comme cette femme du Chocó n'aient pas à craindre pour leur vie lorsqu'elles essayent de parler au nom de leur communauté.

Troisièmement, lorsque je visite des communautés rurales, j'entends constamment des plaintes selon lesquelles l'État n'est pas présent. Les communautés veulent et ont besoin d'enseignants et de médecins, de routes et d'écoles, d'investissements et de débouchés. La géographie de la Colombie a historiquement créé de fortes divisions entre les villes et les zones rurales. Maintenant que le conflit avec les FARC-EP a pris fin, c'est l'occasion pour le gouvernement actuel et tous les gouvernements futurs de s'engager en priorité à garantir la présence de l'État et les investissements publics dans ces régions; en fait, ils en ont même le devoir.

Dans nombre de ces régions rurales, les cartels de la drogue et les groupes armés illégaux profitent de cette absence de l'État pour étendre leur contrôle, notamment en enrôlant des enfants et des jeunes. Qu'il me soit permis d'être franc : tant que des individus continueront à consommer de la cocaïne, y compris dans nombre des pays représentés au Conseil, ce sont les jeunes et les pauvres des pays comme la Colombie qui le paieront de leur sang, de leurs larmes et de leurs souffrances. La destruction des cultures n'est pas la solution car elle laisse les paysans pauvres sans aucun moyen d'assurer leur subsistance; la solution réside dans les cultures de substitution et les débouchés économiques. J'ai pu parler avec des familles de cultivateurs de coca, et je peux garantir au Conseil que si on leur donne les bons outils et l'accès au marché, ils préféreront de loin cultiver du café ou du cacao, plutôt que la coca.

Enfin, en tant que jeune, je suis très fier que l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable en Colombie prévoie des actions pour promouvoir la participation des femmes, y compris un soutien aux femmes dirigeantes et aux ex-combattantes. Dans tous les efforts de consolidation de la paix ou tous les efforts communautaires auxquels j'ai participé, le succès a toujours été conditionné à la participation égale des femmes et des hommes. Tous les acteurs doivent le reconnaître et faire de réels efforts pour mettre en œuvre les dispositions de l'accord de paix relatives à l'égalité des sexes.

Avant de conclure, je tiens à remercier le Conseil et la communauté internationale pour leur appui au processus de paix en Colombie. Je les remercie au nom des jeunes Colombiens qui grandissent aujourd'hui en ayant moins peur et en bénéficiant de plus de possibilités. Depuis la signature de l'accord de paix, j'ai vu des personnes qui avaient été kidnappées par les FARC-EP pendant le conflit s'asseoir à la même table que les ex-combattants et parler avec eux; j'ai vu des policiers et des ex-combattants concourir ensemble au sein de la même équipe aux championnats nationaux de rafting; et j'ai vu des jeunes des villes colombiennes avoir enfin la possibilité d'aller dans les forêts tropicales, auparavant en proie à la guerre. Rien de tout cela n'aurait été possible sans l'accord de paix.

Je remercie le Conseil et la Mission de la République dominicaine pour l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui. J'espère que le Conseil continuera à inviter d'autres jeunes représentants à faire des exposés devant cet éminent organe. Dans chaque pays inscrit à l'ordre du jour du Conseil, il y a des jeunes femmes et des jeunes hommes qui fournissent un travail acharné afin de construire la paix et qui ont beaucoup à apporter aux discussions des membres.

Je remercie également la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie d'avoir encouragé la participation des jeunes aux efforts de consolidation de la paix, et je remercie le Gouvernement colombien d'avoir organisé un débat national sur la jeunesse; j'attends avec intérêt les résultats concrets de ces discussions. Je suis tout particulièrement reconnaissant à l'Agence pour la réintégration et la normalisation de s'être montrée prête à travailler avec les jeunes sur différentes initiatives; jusqu'ici nous avons réalisé des projets très réussis.

Comme les membres du Conseil le savent, le Secrétaire général a appelé à un cessez-le-feu mondial afin que l'humanité tout entière puisse s'unir pour lutter d'une seule voix contre la pandémie. Nous ne devrions pas avoir besoin d'une pandémie pour demander que les armes se taisent afin que nous puissions nous concentrer sur les plus grandes menaces qui pèsent sur notre survie à tous, des changements climatiques à la criminalité transnationale en passant par la pauvreté. C'est ce qui s'est passé en Colombie : la fin du conflit avec les FARC-EP nous a permis de nous consacrer aux problèmes structurels qui touchent notre pays.

Les jeunes du monde entier attendent du Conseil qu'il s'acquitte de sa responsabilité de promouvoir la paix et la sécurité internationales. J'invite tous les membres à considérer la pandémie actuelle comme un rappel que nous sommes plus forts lorsque nous sommes unis, et qu'il est de notre responsabilité à tous de concrétiser le premier but énoncé dans la Charte des Nations Unies, qui est, comme les membres le savent, de « préserver les générations futures du fléau de la guerre », y compris ma génération.

Annexe III

Déclaration de M. Marc Pecsteen de Buytswerve, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ruiz Massieu, pour son exposé éclairant, ainsi que M. David Santiago Cano Salazar d'avoir partagé avec nous les efforts encourageants qu'il déploie en faveur de la réinsertion des ex-combattants. Je me félicite de la participation de la Ministre des relations extérieures de la République de Colombie, S. E. M. Mme Blum de Barberi, à cette séance.

La mise en œuvre complète de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable reste la voie à suivre. L'engagement dont font preuve les nouvelles autorités infranationales est une évolution positive. Nous encourageons les deux parties à utiliser pleinement les mécanismes de règlement des différends créés par l'accord.

Bien que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) représente un nouveau défi pour le processus de paix, nous sommes encouragés par les efforts conjoints que mènent les parties pour assurer la poursuite de sa mise en œuvre. Les autorités ont fait montre d'une réponse initiale énergique et s'efforcent de prévenir la propagation du virus dans les zones vulnérables où les ex-combattants sont en voie de se réinsérer dans la société. Nous nous félicitons de la déclaration par l'Armée de libération nationale d'un cessez-le-feu unilatéral qui renforce la dynamique croissante générée par l'appel mondial du Secrétaire général.

Nous restons très préoccupés par le niveau élevé et constant de violence contre des défenseurs des droits humains, des figures de la société civile et des ex-combattants, comme le souligne le récent rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Leurs besoins de sécurité doivent être garantie et l'accord de paix établit des mécanismes à cette fin. Nous appelons également à davantage de progrès dans l'opérationnalisation du Programme global pour la sécurité et la protection des populations et des organisations au niveau territorial. Le lancement du plan d'action pour la mise en œuvre du Programme complet de garanties pour les femmes leaders et les défenseuses des droits humains est une mesure importante, mais des ressources suffisantes seront nécessaires pour sa mise en œuvre. Nous exhortons les groupes armés à s'abstenir de toute violence.

Nous saluons les efforts déployés pour la réinsertion des ex-combattants, et notamment des progrès réalisés dans le financement et la mise en œuvre des programmes de développement territorial. La réforme rurale et l'accès à la terre restent des défis majeurs, de même que la réorientation des politiques en faveur de la grande majorité des ex-combattants qui vivent maintenant en dehors des zones de concentration. Nous nous félicitons également de l'accord visant à faire progresser le déminage humanitaire en collaboration entre le Gouvernement, l'ONU et Humanicemos DH, une organisation de la société civile qui emploie des ex-combattants. Nous restons également préoccupés par la situation précaire des enfants des ex-combattants, les cas récents de recrutement et d'utilisation d'enfants par des groupes armés illégaux dans certains départements et la situation des enfants qui vivent encore dans des zones touchées par la violence.

La Belgique accorde une attention particulière au processus de justice transitionnelle en Colombie et se félicite des progrès réalisés dans les affaires lancées par la Juridiction spéciale pour la paix. Pour répondre aux attentes élevées des victimes, il est important que tous les acteurs contribuent pleinement aux différentes composantes du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition.

Enfin, nous saluons les efforts continus en faveur de la paix déployés en Colombie, en dépit d'un contexte difficile. La Belgique est fermement engagée à accompagner la Colombie pour l'aider à relever les défis qui subsistent dans la mise en œuvre de l'Accord final.

Annexe IV

Déclaration de M. Zhang Jun, Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Tout d'abord, je voudrais saluer la présence de la Ministre colombienne des relations extérieures, S. E. Mme Claudia Blum de Barberi. Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Massieu, et M. David Santiago Cano Salazar pour leurs exposés.

Au cours des derniers mois, la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable en Colombie a continué à progresser. L'inclusion des éléments de paix dans les plans de développement régional est très positive. Entre-temps, la réintégration des ex-combattants dans de nombreuses régions frontalières est allée de l'avant, notamment dans les domaines socio-économique, éducatif, politique et sanitaire. De nouveaux programmes de développement ont été approuvés. La réconciliation au niveau communautaire progresse.

L'accord de paix est le plus grand dénominateur commun de tous les milieux en Colombie. La Chine souscrit à l'observation du Secrétaire général concernant les trois priorités du travail à mener cette année. Il est particulièrement important de renforcer les aspects liés au développement, parmi lesquels les réformes rurales, les programmes de développement, le remplacement des cultures illicites, etc.. Il s'agit surtout d'assurer le succès à long terme de l'accord de paix.

Le Gouvernement colombien a fait beaucoup de travail pour atténuer l'impact négatif de la maladie à coronavirus (COVID-19). Nous apprécions les efforts conjoints du Gouvernement colombien et de la Force alternative révolutionnaire du peuple pour prévenir la propagation de la COVID-19 dans les zones où les ex-combattants se réinsèrent dans la société. La Chine fait de son mieux pour aider la Colombie à lutter contre la pandémie. Nous avons récemment, la semaine dernière, fait don d'un lot de fournitures anti-épidémiques à la Colombie, et nous continuerons d'offrir notre aide à l'avenir.

La Chine remercie le Représentant spécial Massieu et la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, qu'il dirige, pour leur travail. Ils ont consacré une grande énergie à aider à la mise en œuvre de l'accord de paix. Nous espérons que la Mission continuera à jouer son rôle essentiel, tout en respectant la souveraineté du pays hôte. La sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies sur le terrain est une autre de nos préoccupations. Dans le contexte de la COVID-19, nous espérons que la Mission prendra soin de son personnel conformément à la résolution 2518 (2020).

Comme cette année marque le quarantième anniversaire des relations diplomatiques entre la Chine et la Colombie, la Chine continuera à travailler main dans la main avec le Gouvernement et le peuple colombiens en cette période extraordinaire. Je crois qu'avec nos efforts concertés, la Colombie parviendra à une paix, une stabilité et un développement durables.

Annexe V

Déclaration de M. José Singer Weisinger, Envoyé spécial r de la République dominicaine au Conseil de sécurité

Nous remercions la Ministre des relations extérieures de la République de Colombie, Mme Claudia Blum de Barberi, de nous honorer de sa participation à la présente séance. Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Carlos Ruiz Massieu, pour son exposé, et M. David Santiago Cano Salazar pour son intervention.

La République dominicaine réitère son soutien au processus de paix en Colombie et félicite le peuple colombien pour son engagement en faveur d'une paix durable dans le pays, surtout maintenant que le monde est confronté à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Nous prenons note des défis à relever et des progrès réalisés au cours de la période considérée, en particulier des mesures prises par le Gouvernement et la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie pour arrêter la propagation du virus et poursuivre la mise en œuvre de nouvelles méthodes de travail pour les zones de réinsertion mises en place pour les ex-combattants des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP).

Comme nous le savons tous, la justice transitionnelle est essentielle à la réconciliation et à une paix durable. Nous nous félicitons des progrès réalisés par la Juridiction spéciale pour la paix, et demandons instamment à tous ceux qui relèvent de sa juridiction de continuer à contribuer à ses efforts de recherche de la vérité.

Nous déplorons toutefois les actes de violence enregistrés dans certaines régions du pays en raison de la présence de groupes armés illégaux. Nous condamnons fermement la violence continue à l'encontre des défenseurs des droits humains, des figures de la société civile et des ex-combattants des FARC-EP, en particulier les femmes, y compris les femmes afro-colombiennes et autochtones, et nous demandons instamment que des mesures spéciales soient mises en place pour tenir compte de leurs besoins de sécurité. Nous encourageons les parties à garantir un environnement sûr et exempt de violence à la population civile et à assurer la mise en œuvre rapide du plan d'action du Programme complet de garanties pour les femmes leaders et les défenseuses des droits humains.

La République dominicaine souligne la nécessité de poursuivre les efforts dans le domaine de la réintégration socio-économique, notamment pour améliorer la sécurité des 9 500 ex-combattants résidant en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, y compris ceux qui vivent dans des zones de réintégration collective.

Nous soulignons l'importance de renforcer et d'étendre l des programmes de réintégration, et nous nous joignons au Secrétaire général pour demander instamment à toutes les parties de recourir au Conseil national de réintégration et de prendre des mesures concrètes en vue de finaliser le plan de route pour la réintégration. Dans ce contexte, l'intervention de M. Cano Salazar témoigne de l'importance cruciale de la participation des jeunes aux efforts de paix et de sécurité pour la mise en œuvre de l'accord de paix.

Dans cette optique, nous tenons à le féliciter de ses efforts visant à soutenir la réintégration des ex-combattants des FARC-EP, notamment par le biais de programmes de réinsertion sociale et économique, reflet du travail effectué par la Mission de vérification des Nations Unies en partenariat avec les jeunes, pour la mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité.

Enfin, à la lumière de la COVID-19 et de l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu général, nous ressentons un optimisme prudent devant la réponse de l'Armée de libération nationale, qui a déclaré un cessez-le-feu d'un mois pour le mois d'avril. Nous exhortons ses membres à continuer à s'engager dans des actions positives en faveur d'une paix et d'une sécurité durables dans les zones touchées par le conflit.

Je conclurai en réitérant notre appui au Gouvernement et au peuple colombiens, ainsi qu'à la Mission de vérification des Nations Unies, dans leur quête d'une paix et d'une sécurité durables.

Annexe VI

Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Carlos Ruiz Massieu, de son exposé riche en informations, et je tiens à exprimer l'appui continu de l'Estonie aux activités de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et au travail du Représentant spécial. Nous souhaitons la bienvenue à S. E. Mme Claudia Blum de Barberi, Ministre des relations extérieures de la République de Colombie.

Nous nous félicitons de l'engagement constant du Gouvernement colombien en faveur de la mise en œuvre des programmes liés à la paix. La progression de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui touche également la Colombie, menace de rendre l'application de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable beaucoup plus difficile. Nous appuyons les efforts déployés par le Gouvernement colombien pour lutter contre cette pandémie et saluons la déclaration par l'Armée de libération nationale d'un cessez-le-feu unilatéral. Il s'agit là d'une mesure positive qui répond à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial afin de sauver des vies.

Nous nous réjouissons des mesures constructives prises dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de paix, notamment par le Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition. Il est important que les victimes soient au cœur des efforts. Nous appelons à poursuivre la mise en œuvre de l'Accord malgré le contexte difficile crée par la COVID-19.

Nous saluons le ferme attachement au processus de paix dont fait preuve la grande majorité des anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire. Une transition globale est importante si l'on veut réintégrer dignement les ex-combattants dans la société et renforcer les fondements du processus à long terme.

Les difficultés n'ont pas disparu pour autant. Nous soulignons notre inquiétude face à la poursuite de la violence visant les dirigeants communautaires, les défenseurs des droits de l'homme et les ex-combattants. Selon le dernier rapport du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, les meurtres de femmes défenseures des droits de l'homme ont augmenté de près de 50 % en 2019 par rapport à 2018. Nous appelons le Gouvernement colombien à lutter contre l'impunité, à garantir que toutes les violations des droits de l'homme fassent l'objet d'une enquête en bonne et due forme et à veiller à ce que les auteurs présumés soient traduits en justice.

Je tiens à le redire : nous exhortons le Gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin aux assassinats tragiques de dirigeants sociaux, de défenseurs des droits de l'homme et d'ex-combattants. La Commission nationale des garanties de sécurité devrait être convoquée plus régulièrement afin de remplir pleinement son rôle, tel que prévu par l'accord de paix, notamment en ce qui concerne le démantèlement des groupes criminels qui sont à l'origine de la plupart de ces violences.

Enfin, les mesures de protection des ex-combattants résidant en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, doivent être étendues, y compris à de nouveaux secteurs de réinsertion collective.

Pour terminer, nous encourageons toutes les parties à continuer de coopérer dans un esprit constructif. Nous tenons à exprimer le ferme appui de l'Estonie à la mise en œuvre globale de l'accord de paix.

Annexe VII

Déclaration de Mme Anne Gueguen, Représentante permanente adjointe de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

Comme d'autres, je voudrais commencer par souhaiter la bienvenue à la Ministre colombienne des relations extérieures, S. E. Mme Claudia Blum de Barberi. C'est un honneur de la voir participer à cette réunion virtuelle. C'est également un plaisir d'accueillir un représentant de la jeunesse colombienne, M. David Santiago Cano Salazar. J'exprime également la sincère gratitude de mon pays au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Carlos Ruiz Massieu, pour son exposé et pour le travail de la Mission de vérification et du système des Nations Unies dans son ensemble en Colombie.

La première remarque préliminaire que je voudrais faire est que la France estime que la coopération entre l'ONU et les autorités colombiennes, y compris dans la promotion des droits de l'homme et dans la lutte contre la drogue et le crime, est essentielle. Nous espérons que cette coopération avec toutes les agences des Nations Unies se poursuivra et se renforcera dans les mois à venir.

Comme ailleurs, et comme l'ont souligné avec éloquence les orateurs précédents, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) constitue un sérieux défi en Colombie. C'est un défi au moins quadruple : un défi sanitaire, un défi humanitaire, un défi socioéconomique et enfin un défi pour la mise en œuvre du processus de paix. À cet égard, je tiens à exprimer la solidarité de la France avec la Colombie dans la lutte contre la pandémie et à féliciter les autorités colombiennes pour avoir réaffirmé leur engagement en faveur de la paix dans ce contexte difficile.

L'attitude positive des autorités locales et régionales récemment élues à l'égard de la mise en œuvre de l'accord de paix est également un signal important et positif. Nous saluons leurs efforts pour intégrer la mise en œuvre de la paix dans leurs programmes de gouvernement. Comme tous les autres membres du Conseil, la France soutient pleinement l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu global. En Colombie aussi, cela peut contribuer à renouveler la dynamique d'une paix durable. Le cessez-le-feu d'un mois annoncé par l'Armée de libération nationale doit être pleinement mis en œuvre et prolongé. Nous appelons tous les autres groupes armés en Colombie à suivre cette voie.

Ce que nous avons souligné à maintes reprises lors de réunions précédentes reste vrai : l'essentiel pour le succès à long terme de la paix est de parvenir à la pleine mise en œuvre de l'Accord comme un ensemble de volets interconnectés. Comme le dit le Secrétaire général dans ses observations, l'accent doit être mis sur la durabilité et la nature globale du processus. À cet égard, je voudrais reconnaître les mesures positives observées au cours des derniers mois dans le domaine de la réintégration, par exemple avec l'accord entre les parties sur le plan de route pour la réintégration qui fixe le cadre à long terme du processus de réintégration socioéconomique. Ces efforts conjoints doivent maintenant se poursuivre, en mettant l'accent sur les ex-combattants qui résident en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration. Il est important de surmonter la question de l'accès à la terre, qui se pose depuis longtemps. Les progrès accomplis dans le cadre des programmes de développement à vocation territoriale sont également importants et doivent se poursuivre en vue de la mise en œuvre intégrale de la réforme rurale globale prévue par l'accord de paix.

Un autre domaine dans lequel de nouveaux progrès sont attendus est le programme de substitution des cultures illicites qui représente un immense espoir pour des milliers de familles. Il est crucial que ce programme obtienne les ressources

nécessaires à son fonctionnement, notamment pour financer les projets de production de substitution qui sont une condition préalable à son succès à long terme. Dans ce domaine, nous voulons saluer le travail de l'ONU en Colombie.

Un troisième sujet qui mérite d'être salué et soutenu est le travail du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition.

Un quatrième sujet est source de grave préoccupation et a été souligné dans le rapport du Secrétaire général (S/2020/239). Il s'agit des assassinats tragiques de figures de la société civile, de défenseurs des droits de l'homme et d'ex-combattants. Cette tendance reste très préoccupante. Aucun effort ne doit être épargné pour mettre un terme à ces assassinats, dans un contexte d'isolement encore plus grand en raison de la crise de la COVID-19, et pour traduire les responsables en justice. La pleine utilisation des outils prévus dans l'Accord de paix reste le meilleur moyen de progresser. Une attention particulière doit être accordée aux droits et à la protection des femmes, des enfants, des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes et des personnes appartenant à des minorités.

La France compte sur les autorités colombiennes pour renforcer les efforts visant à assurer la présence de l'État, tant civile que militaire, sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones les plus reculées, en concertation avec la société civile.

Je voudrais conclure sur l'espoir de faire progresser la paix, y compris dans le sillage de la pandémie de la COVID-19. L'appui de la France au Gouvernement et au peuple colombiens sur le chemin exigeant de la paix reste inébranlable.

Annexe VIII

Déclaration de M. Jürgen Schulz, Représentant permanent adjoint de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord souhaiter une très chaleureuse bienvenue à la Ministre des relations extérieures de la République de Colombie, S. E. Mme Claudia Blum de Barberi. Je tiens également à remercier les deux intervenants de leurs exposés édifiants et détaillés.

En ce qui concerne la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), nous saluons l'engagement du Gouvernement colombien à poursuivre la mise en œuvre des programmes relatifs à la paix dans ce contexte difficile. Nous nous félicitons également de la rapidité avec laquelle le Gouvernement et la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC) ont pris des mesures préventives concernant les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration. Compenser les conséquences de la COVID-19 est une tâche extrêmement difficile et les enjeux sont particulièrement importants en ce qui concerne le processus de paix.

Par conséquent, nous nous réjouissons d'apprendre que la mise en œuvre du processus de paix se poursuit au moyen d'un grand nombre de réunions et de conférences virtuelles. Dans le même temps, il est évident que la pandémie de COVID-19 aura des conséquences sur la mise en œuvre de ce processus. Il importe donc de tout mettre en œuvre pour maintenir l'élan politique et garder le cap. Nous nous réjouissons d'apprendre que les acteurs colombiens sont unis face à la pandémie de COVID-19.

S'agissant du processus de paix, je voudrais faire trois observations.

Premièrement, dans l'ensemble, la situation en matière de sécurité reste préoccupante, notamment dans les zones rurales, comme nous l'ont confirmé les intervenants aujourd'hui. Les acteurs sociaux et les défenseurs des droits de la personne qui soutiennent l'accord de paix, les dirigeants autochtones et les défenseurs des droits des femmes, ainsi que les ex-combattants, font face à des menaces particulières. Nous sommes très préoccupés par les récents assassinats dont nous avons de nouveau entendu parler aujourd'hui. Par conséquent, nous partageons pleinement l'avis du Secrétaire général selon lequel aucun effort ne doit être épargné pour assurer la protection et la sécurité de celles et ceux qui font face à des risques particuliers en raison du rôle qu'ils jouent dans la promotion des droits humains et dans la mise en œuvre de l'accord de paix, ainsi que de celles et ceux qui ont déposé les armes et demeurent déterminés à participer au processus de paix. Nous voudrions donc appeler le Gouvernement à tirer pleinement parti des organes et institutions en place pour assurer la sécurité de ces personnes et de leurs communautés. Il est essentiel d'étendre la présence des institutions de l'État aux zones éloignées et touchées par le conflit pour mettre fin à l'impunité et permettre à tous les Colombiens de vivre dans un environnement sûr et stable.

Le deuxième point concerne la réintégration des anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire. Nous saluons les progrès accomplis, qui ont permis au Gouvernement et à la FARC de parvenir à un consensus sur le plan de route pour la réintégration, et nous encourageons les parties à continuer d'œuvrer de concert à sa mise en œuvre dans un esprit de dialogue constructif. Puisque la reconversion des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration est désormais en cours, il convient à présent de s'attacher à garantir la durabilité et le caractère global de ce processus. Dans ce contexte, nous voudrions également rappeler que plus des deux tiers des ex-combattants vivent en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration et sont par conséquent

confrontés à des problèmes encore plus graves en termes de sécurité, de services de base et de possibilités de production.

Mon dernier point porte sur l'appui aux institutions prévues par l'accord de paix. Le travail impressionnant accompli par le Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition laisse espérer que la Colombie pourra venir à bout des séquelles tenaces du conflit et parvenir à une véritable réconciliation. Il est indispensable que le Système garde son indépendance, et nous voudrions faire écho à l'appel lancé par le Secrétaire général à tous les acteurs pour qu'ils contribuent pleinement à ses travaux, notamment en participant sans réserve à l'établissement de la vérité et en faisant preuve d'empathie face aux souffrances des victimes, qui doivent continuer à jouer un rôle central dans le processus de paix en faisant entendre leur voix.

Avant de conclure, je tiens à indiquer que nous restons convaincus que les Colombiens sont capables de consolider la paix qu'ils ont commencé à instaurer. Pour que cette paix ait un caractère véritablement global, il faudra que l'Armée de libération nationale (ELN) y participe également. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la déclaration par l'ELN d'un cessez-le-feu unilatéral d'un mois. Même si nous constatons malheureusement que la violence se poursuit dans certaines régions, nous espérons néanmoins que cela pourrait être et sera le point de départ d'un dialogue constructif qui conduira à davantage de mesures de confiance et en fin de compte, à de futures négociations. La communauté internationale continuera d'apporter son appui aux Colombiens dans leurs efforts pour réaliser leurs aspirations à un avenir plus pacifique. Nous saluons le rôle essentiel que jouent la Mission des Nations Unies et les organismes des Nations Unies en Colombie.

Annexe IX

Déclaration de M. Muhsin Syihab, Représentant permanent adjoint de la République d'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Carlos Ruiz Massieu, de son exposé détaillé. Je remercie également M. Cano Salazar de son exposé et de ses contributions à l'application de l'accord de paix.

Cette séance d'information se tient à un moment très difficile, mais nous devons continuer à démontrer notre solidarité et notre appui au Gouvernement et au peuple colombiens. L'Indonésie prend note de la déclaration d'un cessez-le-feu unilatéral par l'Armée de libération nationale. Nous espérons qu'il donnera lieu à un cessez-le-feu permanent et contribuera à instaurer une paix durable en Colombie. Cela étant dit, je voudrais faire trois brèves observations.

Premièrement, nous saluons les efforts déployés par les nouvelles administrations régionales et locales pour incorporer la mise en œuvre de la paix dans leur programme de travail. Nous nous réjouissons également d'apprendre que les gouverneurs ont accepté la proposition du Gouvernement de doter les administrations départementales d'un bureau de la paix dans afin de mettre à disposition des ressources pour la mise en œuvre de programmes relatifs à la paix. D'après l'expérience de l'Indonésie, les administrateurs locaux, s'ils disposent de ressources suffisantes, jouent un rôle essentiel dans le processus de consolidation de la paix.

La participation des ex-combattants des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP) à l'élaboration des plans de développement locaux est également un fait important et encourageant. Nous pensons qu'à long terme, cet élément des programmes de paix territoriaux sera d'une importance capitale.

Par conséquent, l'Indonésie encourage toutes les parties concernées à apporter l'appui nécessaire pour garantir la durabilité et le succès de ces programmes.

Ceci va dans le sens de ma deuxième observation, qui porte sur la stratégie de réintégration à long terme. Nous appuyons la recommandation du Secrétaire général selon laquelle il convient à présent que toutes les parties concernées s'attachent à consolider les bases du processus de réintégration à long terme. Nous continuons d'appeler toutes les parties concernées à redoubler d'efforts pour assurer la mise en œuvre effective du plan de route pour la réintégration en tant que cadre global et durable à long terme. Comme le plan de route pour la réintégration a été adopté sur la base d'un accord entre les parties, il est impératif que celles-ci s'emploient conjointement à concrétiser leurs engagements individuels dans le cadre de sa mise en œuvre.

Cela m'amène à mon dernier point, à savoir la nécessité de veiller à ce que les avantages de ces programmes bénéficient à toutes les communautés qui ont souffert de décennies de violence. Comme le soulignent le Secrétaire général dans son rapport (S/2020/239) et le Représentant spécial Ruiz Massieu, étant donné que plus des deux tiers des ex-combattants vivent en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, il faut impérativement prendre en compte leurs préoccupations et leurs besoins spécifiques.

Nous avons toujours été convaincus que le renforcement des capacités et l'appui technique, ainsi que des projets axés sur l'autosuffisance économique, peuvent contribuer à la création d'un environnement favorable à l'accord de paix. Toutefois, il ne suffit pas de satisfaire aux besoins socio-économiques. Des efforts

supplémentaires s'imposent pour garantir la sûreté et la sécurité de tous. À cet égard, nous nous félicitons du lancement d'un plan d'action et d'un plan d'étapes visant à assurer la protection des défenseurs des droits humains et des dirigeants communautaires et sociaux, et nous appelons à leur mise en œuvre effective.

En outre, nous saluons les efforts déployés par les unités compétentes en Colombie pour assurer la protection des anciens membres des FARC-EP et pour traduire en justice les auteurs d'homicides. Il importe au plus haut point d'étendre la présence de l'État à l'ensemble de la population.

La Colombie sera confrontée à de nombreux défis au cours des prochains mois du fait de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Toutefois, je suis convaincu qu'ensemble, grâce à l'engagement du Gouvernement à mettre en œuvre les programmes relatifs à la paix, et avec l'appui continu du Conseil et du système des Nations Unies, nous pourrons l'emporter.

Annexe X

Déclaration de Dmitry Polyanskiy, Premier Représentant permanent adjoint de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous saluons la participation en personne à la présente visioconférence de la Ministre des relations extérieures de la République de Colombie, S. E. Mme Claudia Blum de Barberi. Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Carlos Ruiz Massieu, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2020/239). Nous remercions également l'autre intervenant, M. David Santiago Cano Salazar.

Nous estimons que le document présenté par M. Ruiz Massieu reflète assez précisément et en détail l'état actuel de la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable.

Bien entendu, la situation mondiale actuelle a compliqué de nombreuses choses pour tous les pays et créé de nouveaux problèmes pour les gouvernements qui s'efforcent de répondre aux besoins de leurs populations. Cette période représente la pire des épreuves pour les gouvernements du monde entier, ainsi que pour leur capacité à protéger leurs populations et leurs économies.

Dans le cas de la Colombie, cette tâche est encoure plus compliquée – outre la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Gouvernement doit également mettre en œuvre l'Accord de paix final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Des efforts considérables ont été entrepris pour rendre possible la paix attendue depuis si longtemps dans le pays, mais il reste un long chemin à parcourir pour garantir sa viabilité en veillant à ce que les besoins et les aspirations de tous les segments de la société soient satisfaits. La manière la plus efficace d'identifier et de satisfaire ces besoins est d'instaurer un dialogue inclusif, pacifique et constructif.

La paix est un effort commun et une responsabilité partagée – auxquels tous les acteurs nationaux doivent participer. Nous sommes encouragés par les appels populaires lancés en Colombie en faveur de la paix, conformément à l'appel au cessez-le-feu du Secrétaire général, notamment l'annonce faite par l'Armée de libération nationale. Cette période difficile offre à tous les Colombiens l'occasion d'accentuer leurs efforts en faveur de la paix et du dialogue.

La présence des Nations Unies dans le pays joue un rôle important en aidant les Colombiens à vérifier la mise en œuvre de l'accord de paix, qui a reçu l'appui du Conseil de sécurité et du Secrétaire général. En 2017, la Mission des Nations Unies a vérifié l'achèvement de l'extraction des caches d'armes et du dépôt des armes, menant ainsi à terme la première phase de sa présence, et elle est passée à la deuxième phase, à savoir la vérification de la mise en œuvre des programmes gouvernementaux.

Une série de tâches doivent être accomplies pour établir des fondements solides aux fins de l'instauration d'une paix durable. La plus pressante, ce sont, évidemment, les garanties de sécurité pour la population. Comme tout le monde, nous sommes profondément préoccupés par les meurtres d'ex-combattants et de figures de la société civile ainsi que par le nombre croissant de personnes qui sont forcées de quitter leurs foyers du fait des problèmes de sécurité. Tous ces incidents doivent faire l'objet d'enquêtes, et les responsables doivent être traduits en justice.

Il va sans dire que la population doit au quotidien bénéficier des dividendes de la paix. Cette tâche met en exergue la nécessité de promouvoir la réintégration politique, socioéconomique et juridique des ex-combattants ainsi que de poursuivre

la mise en œuvre des programmes et des réformes agricoles et de créer des possibilités d'emploi. Évidemment, ces programmes devront être suffisamment financés.

L'attention nécessaire doit être accordée au dialogue public sur les travaux de la Juridiction spéciale pour la paix, un élément central de l'accord de paix qui doit conserver toute son indépendance. Toutes les tentatives de l'influencer doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies.

Nous espérons que toutes ces tâches seront prioritaires pour les autorités nationales et les autorités locales nouvellement élues. D'autre part, la Mission de vérification poursuivra ses efforts pour aider les Colombiens à mettre en œuvre les dispositions de l'accord de paix.

Annexe XI

Déclaration de Mme Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

C'est un privilège que de prononcer cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité – l'Afrique du Sud, le Niger et la Tunisie – et de Saint-Vincent-et-les Grenadines. Nous saluons chaleureusement S. E. Mme Clauda Blum de Barberi, Ministre des relations extérieures de la République de Colombie. Nous remercions également les deux intervenants qui ont pris la parole ce matin.

Les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines saluent la décision de l'Armée de libération nationale (ELN) de répondre à l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous espérons que cette décision aboutira à un cessez-le-feu permanent et à la réouverture d'un dialogue constructif. Nous saluons également la décision prise par le Gouvernement de poursuivre la mise en œuvre des programmes pour la paix en dépit de la COVID-19. En outre, nous appelons la communauté internationale à soutenir la Colombie dans sa lutte contre la pandémie.

Le processus de paix colombien reste un exemple mondial de rapprochement de parties divisées par une histoire sociale et politique profonde, y compris l'extrême violence. Alors que les Colombiens s'efforcent de rétablir une paix durable, nous soulignons l'importance de la pleine mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable conclu en 2016. Nous restons encouragés par l'esprit de compromis qui a permis de conclure l'accord de paix ainsi que par les progrès soulignés dans le récent rapport du Secrétaire général (S/2020/239). À cet égard, nous réitérons que la seule solution viable au conflit en Colombie reste la mise en œuvre de cet accord de paix, accompagnée d'un processus de règlement politique sans exclusive dirigé par les acteurs nationaux, dans l'intérêt du peuple colombien. Le processus de paix se trouve à un stade critique, et ni les Colombiens ni les peuples de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes ne peuvent se permettre de le laisser s'effondrer.

Compte tenu de ce qui précède, les trois membres africains et mon pays souhaitent faire les observations suivantes.

Premièrement, nous exhortons toutes les parties prenantes à honorer leurs obligations et à utiliser pleinement le mécanisme de suivi pour approfondir le dialogue et régler les différends. En outre, nous accueillons avec satisfaction les mesures mises en place dans le cadre des réformes rurales générales, en particulier le « plan de route pour la stabilisation » et les programmes de développement territorial.

Une réforme rurale globale, notamment les réformes agricoles et agraires, l'accès aux projets économiques pour les ex-combattants des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP) et la mise en œuvre du Programme national intégral de substitution des cultures illicites, est capitale pour la transformation socioéconomique des communautés rurales au sein desquelles sévissent la violence et les inégalités sociales.

Nous exhortons également l'Agence pour la réintégration et la normalisation et le Conseil national de réintégration à régler le problème des retards dans l'accès à la terre ainsi que la situation concernant les ex-combattants résidant à l'extérieur des secteurs territoriaux de formation et de réintégration. Ces questions en suspens sont essentielles à la réintégration collective, sociale et économique des ex-combattants des FARC-EP. Nous appuyons également l'appel du Secrétaire général à renforcer les efforts aux fins de la réintégration à long terme dont tous les ex-combattants pourront bénéficier, ce qui déterminera en fin de compte la viabilité à long terme de la paix en Colombie.

Deuxièmement, nous saluons les progrès accomplis dans le cadre des mécanismes de justice transitionnelle. Nous appuyons la pleine mise en œuvre de tous les aspects du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition, dont l'objectif est en particulier que les communautés et les victimes du conflit soient prioritaires dans le contexte du processus de paix. Par ailleurs, nous saluons les efforts déployés à ce jour en vue de régler la question de l'accréditation des ex-combattants des FARC-EP, et nous prions les autorités de maintenir cette dynamique afin de régler la situation juridique des personnes qui attendent que leur situation soit clarifiée. Dans ce contexte, nous saluons les progrès continus accomplis par la Juridiction spéciale pour la paix dans l'application des principes de la justice transitionnelle et la promotion de la justice, de la réconciliation et d'une paix durable. La prise en compte des différentes vues de toutes les communautés colombiennes et de leurs versions des événements permettra de fonder le parcours vers la paix sur un processus politique sans exclusive.

Les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines restent préoccupés par le fait que les femmes, y compris les ex-combattantes, continuent de rencontrer de grandes difficultés pour s'inscrire dans les programmes d'éducation ou de formation en raison des limitations structurelles liées à la garde des enfants et à l'emploi. Nous réaffirmons notre point de vue selon lequel les femmes ont joué un rôle déterminant dans le processus de paix et sont essentielles pour son succès, et nous plaidons pour leur participation accrue, en toute sécurité et sans entrave au processus de paix.

Troisièmement, les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines s'inquiètent de la poursuite des actes de violence, en particulier à l'encontre des figures de la société civile, des militants des droits de l'homme et des groupes les plus vulnérables tels que les personnes en situation de handicap, les femmes et les enfants. Nous condamnons les assassinats de dirigeants autochtones et afro-colombiens, ainsi que d'anciens membres des FARC-EP. Nous prenons acte des progrès réalisés par la Cellule spéciale d'enquête dans les enquêtes sur les assassinats de plusieurs anciens membres des FARC-EP, et nous nous félicitons du lancement du plan d'étapes visant à assurer la protection des figures de la société civile au niveau départemental afin de lutter contre la violence à l'encontre des communautés, des figures de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme. Nous renouvelons également notre appel au renforcement des institutions, à la garantie de la sécurité des groupes les plus vulnérables, à des actions préventives et à l'ouverture de poursuites, et invitons la Commission nationale des garanties de sécurité à se réunir régulièrement.

Enfin, nous constatons avec consternation le recrutement et le déplacement forcés d'enfants et d'adolescents, la violence sexuelle, la présence de mines terrestres et de munitions non explosées, et l'interruption des services d'éducation en raison des agissements des groupes armés illégaux et des syndicats du crime. Il est fondamental que les plus vulnérables d'entre nous soient protégés en tout temps et, à ce titre, nous encourageons le Gouvernement à redoubler d'efforts pour lutter contre ces fléaux.

En conclusion, les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines réaffirment leur soutien au Gouvernement et au peuple colombiens dans leur quête d'une paix durable, ainsi qu'à la Mission de vérification des Nations Unies et à l'équipe de pays, qui aident à la mise en œuvre complète de l'Accord de paix final. Nous réaffirmons que la réussite du processus de paix demeure entre les mains du peuple colombien. En outre, il importe que les parties restent engagées et intensifient leurs efforts pour mettre en œuvre l'accord de paix afin que les communautés continuent à jouir d'un environnement plus pacifique et plus sûr, en particulier dans le contexte de la propagation de la pandémie actuelle.

Annexe XII

Déclaration de M. Jonathan Allen, Chargé d'affaires de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour le rapport (S/2020/239) et l'exposé qu'il a présentés aujourd'hui. Mes remerciements vont aussi à M. David Santiago Cano Salazar pour son exposé très motivant et très complet sur la question de la réintégration. Et j'attends avec intérêt de pouvoir déguster le café qu'il nous a promis. Qu'il me soit également permis de souhaiter la bienvenue au Conseil aujourd'hui à S. E. Mme Blum de Barberi, la Ministre colombienne des relations extérieures.

Je commencerai par évoquer la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui occupe actuellement nos esprits pour ce qui est de toutes les questions examinées par le Conseil de sécurité. Je voudrais d'abord dire à la Ministre que nous sommes tout à fait conscients de la gageure que cette crise représente pour la Colombie. Et j'ai trouvé encourageant d'entendre le Gouvernement confirmer à nouveau que le message que le Président colombien a adressé à la population le 24 mars, l'invitant à rester à la maison, ne signifiait pas l'interruption de la mise en œuvre de l'accord de paix et que des mesures allaient être prises conjointement par les parties pour limiter la propagation du virus et assurer la continuité des services aux ex-combattants. Je tiens également à dire que nous saluons la déclaration d'un cessez-le-feu unilatéral par l'Armée de libération nationale. Le respect de cet engagement faciliterait les efforts de lutte contre la pandémie de COVID-19, en plus de représenter, potentiellement et espérons-le, un pas vers un dialogue constructif en vue d'une paix durable. Qu'il me soit permis aussi de remercier le Représentant spécial Ruiz Massieu, et son équipe, pour tous les efforts qu'ils déploient afin de poursuivre et d'adapter leur travail face au défi de la COVID-19.

On constate également des progrès dans la mise en œuvre de l'accord de paix. La poursuite du déploiement des programmes de développement territorial atteste de la volonté du Gouvernement d'œuvrer avec les autorités locales pour s'assurer que la mise en œuvre se fasse aussi dans les zones touchées par le conflit. De même, la prise en compte par les autorités locales de considérations liées à la paix dans leurs projets de développement est encourageante. Par ailleurs, la réintégration des anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP) se poursuit, y compris les efforts pour garantir la viabilité des processus de réintégration à l'intérieur et à l'extérieur des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, et nous espérons voir des efforts supplémentaires sur les questions encore non résolues de l'accès à la terre et des besoins des ex-combattantes. Il était réconfortant d'entendre M. Cano Salazar parler de son expérience personnelle concernant certaines de ces questions et il était très important qu'il nous donne cet exemple très impressionnant de la manière dont une communauté s'est adaptée à la pandémie de COVID-19 en fabriquant des masques de protection pour aider à faire face à la crise. Enfin, je voudrais aussi saluer les activités en cours de la Juridiction spéciale pour la paix, notamment afin de faire en sorte que les victimes participent davantage à ses procédures. Nous espérons que le rythme de son important travail pourra être maintenu.

Toutefois, je me dois également de relever certains sujets de préoccupation qui requièrent des efforts urgents si l'on veut consolider les progrès réalisés.

Premièrement, comme nous l'avons mentionné à l'occasion de précédentes réunions, nous sommes gravement préoccupés par le nombre toujours en hausse des assassinats de défenseurs des droits de l'homme et d'autres militants, y compris des femmes dirigeantes. Je pense que nous nous souvenons tous de notre visite en Colombie l'année dernière et des réelles inquiétudes concernant la sécurité dont nous avaient fait part les dirigeants communautaires que nous avions rencontrés. Je pense que c'était un des grands points saillants de notre visite de l'année dernière. Le lancement du plan d'action relatif au Programme intégral de garanties pour les dirigeantes et les défenseuses des droits humains est résolument un pas positif vers le règlement de ce problème. Nous avons conscience que la pandémie de COVID-19 pourrait rendre nécessaire d'ajuster le plan, mais nous demandons instamment au Gouvernement de faire preuve de souplesse et de faire en sorte que le plan devienne rapidement une réalité, d'autant que, devant à juste titre rester chez elles afin de combattre la COVID-19, les personnes deviennent potentiellement des cibles plus faciles. De même, les mesures de protection des ex-combattants des FARC-EP à l'intérieur et à l'extérieur des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration devraient être renforcées, car cette population continue à être confrontée à des problèmes de sécurité. Je pense que c'est une question de réputation pour la Colombie.

Deuxièmement, tout en reconnaissant les nombreux défis liés à la mise en œuvre, nous signalons que les mécanismes permettant de relever un grand nombre d'entre eux existent déjà. La Commission nationale des garanties de sécurité en fait partie, et nous l'encourageons à se réunir plus fréquemment et à dialoguer davantage avec la société civile. Le recours à d'autres mécanismes de dialogue entre les parties permettrait également de s'assurer que les désaccords sont abordés et réglés de manière constructive et enverrait un signal positif à toutes les parties prenantes quant à la crédibilité de l'engagement de chacun.

Enfin, le rapport présenté par le Représentant spécial insiste sur la nécessité de maintenir les communautés au cœur de la mise en œuvre. Cela signifie qu'il faut garantir la participation des communautés depuis la conception des processus jusqu'à leur mise en œuvre et leur suivi, qu'il s'agisse de la réforme rurale et des projets de développement ou des cultures de substitution et de la sécurité. Les autorités locales, la société civile – y compris les organisations de femmes – et les autres acteurs communautaires ont été les plus touchés par le conflit. Ils sont également une source de connaissances, de capacités et d'engagement au niveau local. Il est donc logique qu'ils soient au centre des efforts visant à garantir et à pérenniser la paix.

Je conclurai en disant qu'en ces temps incertains, le Royaume-Uni a conscience que les défis auxquels la Colombie est confrontée sont lourds. Nous devons maintenir cet exemple positif qu'est la Colombie à notre ordre du jour. Mais cela n'en rend que plus important le besoin d'une paix durable et inclusive. Le Royaume-Uni continue de soutenir le Gouvernement colombien dans ses efforts pour atteindre cet objectif fondamental.

Annexe XIII

Déclaration de Mme Kelly Craft, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie M. Ruiz Massieu et M. Santiago Cano Salazar de leurs exposés. Je tiens également à souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité aujourd'hui à la Ministre des relations extérieures de la République de Colombie, S. E. Mme Blum de Barberi. Nous sommes très heureux qu'ils soient tous des nôtres.

Les États-Unis se tiennent aux côtés de la Colombie alors que nous sommes tous confrontés aux défis posés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Ceci étant également un engagement personnel pour moi, comme lorsque je me suis rendue en Colombie en novembre dernier, je m'en voudrais de ne pas souligner et saluer le comportement de la Colombie et son traitement plein de respect, et de rappeler la dignité avec laquelle elle a traité tout le monde, y compris les réfugiés et les personnes déplacées dans le pays. Elle les a traités comme s'ils faisaient partie de la famille. Et les Colombiens doivent savoir qu'ils font partie de notre famille. L'Agence des États-Unis pour le développement international contribue 8,5 millions de dollars pour aider la Colombie à faire face à la pandémie, et cette aide permettra de suivre la propagation du virus, de fournir de l'eau et des équipements sanitaires, de gérer les cas, et plus encore.

L'augmentation du nombre de cas de COVID-19 aggrave une situation humanitaire déjà fragile et met à rude épreuve les services sanitaires et sociaux disponibles pour les populations vulnérables. Cela inclut plus de 1,8 million de réfugiés vénézuéliens et autres personnes déplacées vivant en Colombie. Nous saluons l'appel du Président Duque Márquez à faire preuve de solidarité et de soutien envers les Vénézuéliens de Colombie en cette période extraordinairement difficile. Face à ces défis, nous saluons les mesures prises par le Gouvernement colombien pour assurer la mise en œuvre continue des programmes de l'accord de paix, ainsi que sa coopération avec les autorités régionales et locales, y compris les responsables qui ont récemment pris leurs fonctions.

Cependant, nous devons réitérer le besoin urgent de protéger les défenseurs des droits de l'homme, les figures de la société civile, les ex-combattants, les communautés rurales et les autres populations vulnérables de Colombie qui ont été les plus touchées par la violence actuelle. Des groupes criminels ont ciblé plusieurs figures importantes de la société civile ces dernières semaines, ce qui a coïncidé avec le début de la COVID-19. Il faut absolument mettre fin à cette violence, et les responsables doivent répondre de leurs actes. Nous prenons note des progrès constants réalisés par la Colombie dans la lutte contre les stupéfiants et réitérons notre engagement à poursuivre notre partenariat avec l'Administration Duque pour lutter contre le commerce illégal destructeur de la drogue. L'Administration Trump est pleinement engagée auprès du Gouvernement colombien à réduire la culture de la coca et la production de cocaïne, à étendre la présence de l'État et à promouvoir un développement rural intégré.

Nous savons que des défis importants restent à relever. Mettre en œuvre des réformes rurales, réintégrer les ex-combattants dans tout le pays et veiller à ce que les victimes du conflit continuent à être entendues, notamment par le biais des mécanismes de justice transitionnelle en place en Colombie, ne seront pas des mesures faciles. Mais elles doivent être prises.

Je voudrais, en cette période de crise, revenir sur le début de ma déclaration, sur les progrès réalisés par les Colombiens, pour les en complimenter et pour leur faire savoir qu'une fois de plus, l'Administration Trump continuera d'accompagner le Gouvernement et le peuple colombiens sur la voie de la paix et la prospérité.

Annexe XIV

Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent de la République socialiste du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Tout d'abord, je souhaite une chaleureuse bienvenue à la présente visioconférence à S. E. Mme Claudia Blum de Barberi, Ministre des relations extérieures de la République Colombie.

Je remercie M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, et M. David Santiago Cano Salazar, Consultant du Fonds mondial pour la nature en Colombie, pour leurs exposés instructifs et importants. Ma délégation voudrait faire les observations suivantes.

Premièrement, au cours de la période considérée, la Colombie a connu des faits nouveaux positifs avec l'entrée en fonction de tous les nouveaux élus – gouverneurs, maires et membres des conseils municipaux – , y compris les anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée du peuple (FARC-EP) le 1er janvier 2020, et le processus d'élaboration des plans de développement départementaux et locaux pour les quatre prochaines années. Nous nous félicitons également des mesures positives qui continuent d'être prises dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, notamment l'intégration des ex-combattants.

À cet égard, nous nous félicitons vivement de l'évolution de la situation en Colombie qui fait naître l'espoir d'une sécurité et d'une stabilité accrues. Nous croyons que grâce aux efforts soutenus du Gouvernement et des autorités départementales et locales, ces progrès contribueront à mieux promouvoir la sécurité et les moyens de subsistance des populations, en particulier dans les régions touchées par le conflit, et nous nous en félicitons.

Deuxièmement, nous saluons également la déclaration par l'Armée de libération nationale d'un cessez-le-feu d'un mois à partir du 1er avril pour faciliter la réponse de la Colombie à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous nous joignons à l'appel lancé par le Secrétaire général pour que d'autres groupes armés suivent cet exemple et mettent en œuvre un cessez-le-feu durable en vue d'instaurer une Colombie exempte de conflits engagée sur la voie de la paix et du développement. À cet égard, nous appelons l'ONU, les États Membres, les organisations internationales et toutes les parties en Colombie à prendre d'urgence les mesures préventives nécessaires pour lutter contre la pandémie de COVID-19 dans le pays.

Troisièmement, nous partageons les préoccupations exprimées par le Représentant spécial du Secrétaire général selon lesquelles, malgré les récents faits nouveau, la Force alternative révolutionnaire du peuple et le Gouvernement colombien ont toujours des divergences concernant le respect de leurs obligations au titre de l'Accord final. Nous encourageons le Gouvernement et le parti à poursuivre un dialogue constructif, en utilisant les mécanismes existants, afin d'éviter la méfiance et la rhétorique qui pourraient entraver la bonne mise en œuvre du processus de paix. Nous soulignons l'importance d'assurer le processus de réconciliation nationale par le biais d'un dialogue de haut niveau, seule solution viable pour mettre enfin un terme au conflit et relever les défis à long terme en Colombie.

Quatrièmement, les actes de violence et les attaques contre les communautés se poursuivent, ainsi que les assassinats d'ex-combattants, de défenseurs des droits

de l'homme et de figures de la société civile, dont les auteurs seraient liés à des groupes armés illégaux et à des organisations criminelles. Nous condamnons toutes ces attaques et demandons instamment à tous les groupes concernés de ne pas répéter ces actes de violence afin de contribuer à l'amélioration de la situation en Colombie.

Cinquièmement, nous soutenons les priorités que le Secrétaire général a identifiées dans son dernier rapport (S/2020/239). Tandis que le Gouvernement travaille en étroite collaboration avec les autorités locales et les autres acteurs compétents pour mettre un terme aux assassinats d'ex-combattants, de défenseurs des droits de l'homme et de figures de la société civile, il faut continuer à s'attaquer aux causes profondes de l'échec de la réconciliation et de la paix à long terme. La réintégration des ex-combattants doit être mise en œuvre de manière globale et durable pour que les avantages de la réconciliation profitent à chacun d'entre eux. Les plans de développement doivent également tenir compte des besoins particuliers des communautés.

En conclusion, nous voudrions réitérer notre ferme soutien au rôle que joue la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie en faveur de la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Nous appelons toutes les parties concernées à mettre de côté leurs divergences à ce stade critique, de peur que la pandémie de COVID-19 n'ait de nouvelles répercussions négatives sur le processus de paix, la sécurité, la réconciliation nationale, l'unité nationale et le développement en Colombie.

Annexe XV

Déclaration de S. E. Mme Claudia Blum de Barberi, Ministre des relations extérieures de la République Colombie

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance du Conseil de sécurité. Pour la Colombie comme pour tous les autres pays, il est essentiel que l'ONU poursuivre l'action qu'elle mène dans le cadre de ses piliers et de ses mandats, surtout dans le contexte de la crise mondiale de la maladie à coronavirus (COVID-19) et des graves défis qui en résultent.

Au nom du Président Iván Duque Márquez, je tiens à exprimer notre gratitude aux membres du Conseil de sécurité pour l'appui de tous les instants qu'ils apportent à mon pays. Je saisis également l'occasion qui m'est donnée pour remercier le Secrétaire général António Guterres de son rapport (S/2020/239), ainsi que son Représentant spécial et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, M. Carlos Ruiz Massieu, de son important travail dans le pays. Je salue la déclaration faite par le représentant de la jeunesse colombienne. Dans nos politiques publiques de développement durable et notre plan « La paix par le droit », les jeunes jouent un rôle central à la fois comme participants et bénéficiaires des mesures prévues.

Au cours du premier trimestre 2020, notre pays a été confronté à une multitude de défis. Parmi eux, je soulignerai les efforts que nous avons déployés pour faire face à la pandémie de COVID-19. À cela s'ajoute l'exode de 1,8 million de Vénézuéliens qui se sont installés en Colombie et qui ont besoin d'une aide humanitaire et sociale. Je saisis cette occasion pour remercier tous les pays qui nous aident à relever ces défis par le biais d'une coopération fructueuse.

Même dans ces circonstances, le Président Duque a réaffirmé sa détermination à faire avancer le plan « La paix par le droit » afin de promouvoir et d'honorer les engagements que nous avons pris à l'égard des victimes, des ex-combattants et des communautés et familles couverts par le plan, y compris celles qui participent à des programmes de substitution volontaire des cultures illicites.

Nous avons progressé dans la consolidation des 16 plans de développement territorial dans les 170 municipalités les plus touchées par la violence et la pauvreté. La mise en œuvre de ces programmes, qui sont également essentiels pour un développement rural global, est désormais appuyée par les nouvelles autorités régionales et locales qui ont pris leurs fonctions en janvier dernier.

Après plusieurs réunions avec le Gouvernement national, les nouveaux gouverneurs et maires sont en train d'intégrer le plan « La paix par le droit » dans leurs programmes et leurs outils de planification territoriale. Fin février, 166 municipalités et 15 provinces avaient adopté de tels outils.

J'en viens maintenant aux deux mandats de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, dont le premier concerne la réintégration des ex-combattants. Le rapport fait état des progrès importants réalisés par notre pays dans ce domaine. Depuis sa prise de fonction il y a 20 mois, le Président Duque a réaffirmé avec insistance que la pérennité du processus de réintégration était déterminante pour prévenir de nouveaux cycles de violence.

Nous avons également progressé sur des questions complexes liées à la situation juridique des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration. Près de 4 millions de dollars ont été affectés à l'acquisition des terres qu'ils couvrent actuellement. Parallèlement, plusieurs conseils municipaux cherchent à intégrer ces secteurs dans leur planification de l'utilisation des terres afin de faciliter les projets

productifs et de logement. Les décisions concernant ces secteurs sont prises par le biais de processus participatifs.

L'approvisionnement en nourriture, le paiement des services publics, les baux, l'assurance maladie et la prise en charge des enfants continuent d'être garantis pour plus de 13 000 ex-combattants accrédités. Le Gouvernement reste déterminé à élargir leur accès aux projets productifs et aux programmes d'éducation et de formation professionnelle. Comme le reconnaît le rapport, le Gouvernement a adopté le plan de route pour la réintégration socioéconomique qui a été approuvé par le Conseil national de réintégration. Ce cadre s'applique aux ex-combattants installés à l'intérieur et à l'extérieur des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration.

Le deuxième point que je voudrais aborder concerne le défi le plus redoutable auquel nous soyons confrontés : la sécurité des ex-combattants, des défenseurs des droits de l'homme, des dirigeants sociaux et des communautés vulnérables. Les institutions de l'État dans leur ensemble ont renforcé leur action et leur coordination sur trois fronts : l'amélioration de l'efficacité de la prévention et de la protection, l'accélération des enquêtes judiciaires et la lutte contre les organisations criminelles responsables d'attaques.

Pour le Gouvernement, la sécurité des ex-combattants et de leurs familles, ainsi que celle des membres du parti politique de la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC), est une priorité. Le plan « La paix par le droit » définit l'articulation des dispositifs de sécurité. Plus de 40 mesures de sécurité et de protection sont en cours d'adoption pour concrétiser l'engagement de l'État à garantir la sécurité des ex-combattants. Elles ne remplacent ni ne modifient aucune des dispositions de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable.

Au total, 3 740 membres de la police et de l'armée assurent la sécurité des ex-combattants installés dans les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration. L'Unité nationale de protection protège 300 ex-combattants grâce à de solides dispositifs de sécurité. Des mesures, telles que des plans de réaction rapide, des centres d'information, l'octroi de récompenses, de nouvelles méthodes d'analyse des risques et des formations qui les aident à se protéger eux-mêmes, ont été mises en place par décret présidentiel.

De même, la Commission nationale des garanties de sécurité s'efforce de renforcer les politiques de protection et de sécurité. La Commission s'est réunie à 15 reprises et a examiné les propositions de la société civile et les approches différenciées en fonction de l'ethnicité et du genre. Dans ce contexte, le plan d'action relatif au Programme intégral de garanties pour les dirigeantes et les défenseuses des droits humains a été lancé, mettant l'accent sur le rôle des femmes dans la consolidation de la paix, conformément à la résolution 1325 (2000).

Par ailleurs, le Gouvernement met la dernière main à la formulation du plan de renforcement de la sécurité des personnes participant au Programme national intégral de substitution des cultures illicites.

En ce qui concerne le pouvoir judiciaire, le Bureau du Procureur général a réalisé des progrès dans les enquêtes ouvertes sur 102 attaques visant des ex-combattants, sur les 223 qui ont été signalées depuis 2017, ce qui représente 46 % des affaires. Cela a conduit à 24 condamnations et à l'émission de 178 mandats d'arrêt pour meurtre, tentative de meurtre et disparition forcée, dont 51 concernant les auteurs intellectuels de ces attaques.

Pour mettre un terme à ces crimes et menaces, le Gouvernement agit sur un front capital : la lutte contre les groupes armés organisés qui se livrent au trafic de drogue et à l'exploitation minière illégale. Ces groupes commettent des actes

violents pour contrôler les routes commerciales dont ils ont besoin pour acheminer leur production illégale, menaçant ainsi des communautés vulnérables.

La Colombie continue de subir les conséquences de l'explosion des zones de cultures illicites entre 2013 et 2017, période durant laquelle les plantations de coca ont atteint une superficie record de 200 000 hectares. Grâce à la détermination du Président Duque, cette tendance a été enrayée en 2018 et à nouveau en 2019. Notre gouvernement n'aura de cesse que nous éliminions ces cultures, car il ressort clairement de notre histoire que le principal carburant de la violence en Colombie est le trafic de drogue.

Je voudrais évoquer brièvement une question qui dépasse le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Le 29 mars, le groupe armé terroriste Armée de libération nationale (ELN) a déclaré un cessez-le-feu unilatéral. Il convient de noter que ce cessez-le-feu prétendument « actif » est en fait partiel, car l'ELN a indiqué qu'elle reprendrait ses attaques dans certains cas. Le Président Duque a réitéré que l'ELN devait démontrer son attachement à la paix par des mesures concrètes telles que la libération des citoyens kidnappés et la cessation de tout acte criminel.

L'Accord de 2016 prévoit un calendrier de 15 ans pour sa mise en œuvre. Il est important de souligner qu'il s'agit là d'un processus à double sens qui nécessite l'engagement effectif tant des institutions de l'État que de la FARC. La Mission de vérification des Nations Unies en Colombie demande instamment à la FARC d'avancer sur les dossiers en suspens. Elle doit notamment fournir des informations sur les itinéraires du trafic de drogue, coopérer pour aider à retrouver la trace des personnes portées disparues, transférer des actifs pour la réparation des victimes et aider à rendre justice aux victimes et à établir la vérité.

Le plan « La paix par le droit » est une stratégie ambitieuse à moyen et long terme. Différents organismes d'État œuvrent de concert pour stabiliser les territoires, combler les lacunes et promouvoir le progrès social pour les communautés les plus touchées par la violence et la pauvreté. Nous espérons pouvoir continuer à compter sur l'appui du Conseil de sécurité, afin d'avancer dans la consolidation du bien-être, de la paix et de l'état de droit en Colombie.
